



Chancellerie d'État
Office de la communication

Postgasse 68
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 75 91
communication@be.ch
www.be.ch

Communiqué du Conseil-exécutif du 3 mars 2022

Nouvelle prison à Witzwil

Le Conseil-exécutif a fait son choix : c'est sur le site de l'établissement pénitentiaire de Witzwil que sera construite une nouvelle institution d'exécution judiciaire de 250 places. Elle remplacera la prison régionale de Bienne et offrira en outre d'autres types de places de détention pour répondre aux besoins. Différentes options sont envisagées pour l'utilisation de l'ancien foyer d'éducation de Prêles.

Le remplacement de la prison régionale de Bienne est prévu dans le plan directeur pour la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire du canton de Berne. Le choix du Conseil-exécutif de construire une institution d'exécution judiciaire supplémentaire sur le site de l'établissement pénitentiaire de Witzwil marque la fin d'une procédure d'évaluation qui aura duré environ deux ans. Au départ, plusieurs dizaines de sites avaient été envisagés dans la région Jura bernois – Seeland. Après différentes étapes de sélection, il en est resté deux : Witzwil et le site de l'ancien foyer d'éducation de Prêles. Une étude de faisabilité détaillée réalisée par la Direction des travaux publics et des transports en étroite coordination avec les services cantonaux concernés et les communes d'implantation a fait ressortir les avantages du site de Witzwil. Les inspections organisées sur chacun des deux sites par la Direction de la sécurité ont confirmé cette analyse. Les inspections ont eu lieu en présence de représentantes et de représentants de la commune concernée ainsi que de spécialistes de la protection de l'environnement et de la nature, de l'aménagement du territoire, de l'agriculture et de l'exécution judiciaire.

Une place de choix pour la nature

À Witzwil, la nouvelle institution pourra être réalisée à côté de l'actuel établissement pénitentiaire, sur une réserve de terrain à bâtir appartenant au canton et située à l'intérieur de la zone à bâtir. Il est question de trois à quatre parcelles constructibles. Contrairement à Prêles, il n'y a pas de bâtiment digne de protection à prendre en compte, ce qui offre une plus grande flexibilité pour la réalisation. De plus, le site est bien desservi par le réseau de transports, ce qui est important en particulier pour le recrutement du personnel. L'examen préliminaire mené avec l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire indique qu'en l'état actuel de la planification, le projet peut vraisemblablement être réalisé de manière conforme à l'affectation de la zone.

Le site se trouvant dans une réserve d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance nationale et en bordure d'un corridor à faune, les besoins particuliers de la faune et de la flore occupent une place importante dans les travaux de planification. Il faut prévoir par exemple des zones-tampons suffisamment étendues par rapport à ces aires naturelles, aménager de nouveaux habitats autour du site

ou encore créer des zones de repli pour les martinets noirs et les chauves-souris. L'établissement pénitentiaire de Witzwil s'y consacre déjà, avec une surface de promotion de la biodiversité représentant environ 13% de sa surface agricole, soit presque deux fois la superficie prescrite par la loi. Les travaux dans ce domaine seront poursuivis en collaboration avec différents spécialistes de l'entretien du paysage et de la protection de la nature.

De multiples synergies entre l'infrastructure existante et le nouveau complexe pénitentiaire

L'établissement déjà en service à Witzwil propose plus de 160 places d'exécution judiciaire en milieu ouvert. Pour sa part, le nouveau complexe pénitentiaire sera dédié à l'exécution en milieu fermé. Il offrira 100 places de détention pour des personnes ne faisant pas encore l'objet d'une condamnation exécutoire (détention provisoire ou détention pour des motifs de sûreté) et 150 places pour des personnes condamnées débutant l'exécution de leur peine en milieu fermé. Même si les deux formes d'exécution judiciaire doivent avoir des locaux clairement séparés, il y a de multiples synergies à exploiter, par exemple dans l'approvisionnement en énergie, l'élimination des déchets, la logistique, le service de sécurité et le service de santé. Ces synergies seront définies en détail dans les futurs concepts de gestion et d'exploitation. En l'état actuel de la planification, la nouvelle institution pourra être mise en service en 2032. Cela est conforme à la feuille de route arrêtée par le Conseil-exécutif en août 2021 et confirmée par le Grand Conseil pour la priorisation des projets de constructions cantonaux, qui n'avait pas reporté la réalisation de la nouvelle prison. Le canton estime les investissements à 280 millions de francs environ.

Possibilités envisagées pour une future utilisation de Prêles

Plusieurs possibilités sont envisagées pour une future utilisation de l'ancien foyer d'éducation de Prêles. D'une part, le Concordat latin sur l'exécution des peines et des mesures étudie l'utilisation d'une partie du site pour héberger 20 à 30 jeunes de Suisse romande. Cette étude devrait aboutir au printemps prochain. En raison du changement de canton de Moutier, le canton de Berne envisage en outre de transférer à Prêles les places de détention administrative (détention en vue de l'expulsion) actuellement localisées à la prison régionale de Moutier. L'Office de l'exécution judiciaire estime que le site de Prêles pourra proposer plus de 60 places.